



PRESIDENCE DE LA REPUBLIQUE
Conseil National pour la Démocratie
et le Développement

REPUBLIQUE DE GUINEE
Travail – – Solidarité

042
DECRET D/ N°...../ PRG/ CNDD/ SGPRG/ 2010
PORTANT NOMINATION DES OFFICIERS SUPERIEURS A DES
FONCTIONS MILITAIRES

PRESIDENT DE LA TRANSITION
PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE PAR INTERIM

- **Vu** le communiqué N°001/CNDD/2008 du 23 décembre 2008, portant prise effective du pouvoir par le Conseil National pour la Démocratie et le Développement, suspension de la constitution et dissolution du Gouvernement.
- **Vu** l'Ordonnance N°001/PRG/SGG/2008/ du 29 Décembre 2008, portant création du poste de premier Ministre Chef du Gouvernement ;
- **Vu** le procès verbal de la Réunion du CNDD en date du 06 Janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-président du CNDD, Président de la République par Intérim ;
- **Vu** le discours de Monsieur le Président de la République par Intérim du 06 Janvier 2010, demandant le choix d'un premier Ministre Chef du Gouvernement d'union Nationale issu des rangs de l'opposition ;
- **Vu** les accords de Ouagadougou en date du 15 Janvier 2010, désignant Monsieur le Ministre de la Défense Nationale, 2^{ème} Vice-président du CNDD comme Président de la République par Intérim, Président de la Transition ;
- **Vu** le Décret N° 001/PRG/CNDD/SGGPRG/2010 du 19 Janvier 2010 portant nomination du premier Ministre, Chef du Gouvernement d'union Nationale de Transition.
- **Vu** le Décret N°003/PRG/CNDD/SGG/2010 du 03 Février 2010 portant restructuration du Gouvernement.

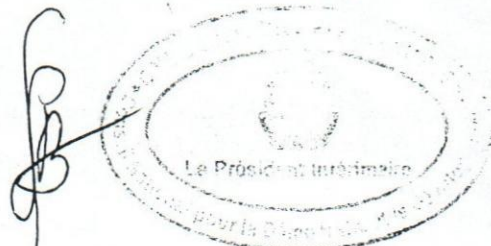
DECRETE

Article 1^{er}/ Les Officiers Supérieurs dont les Prénoms et Noms suivent sont nommés aux fonctions suivantes; ce sont :

- 1- **Le Colonel Nouhou THIAM**, précédemment Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre, est nommé Chef d'Etat Major Général des Armées en remplacement du Colonel Oumar SANOI, appelé à d'autres fonctions.
- 2- **Le Lieutenant-Colonel Boundouka CONDE**, précédemment Commandant du Bataillon Autonome des Troupes Aéroportées (BATA), est nommé Chef d'Etat Major de l'Armée de Terre, en remplacement du Colonel Nouhou THIAM, appelé à d'autres fonctions.

Article 2/ Le présent Décret qui abroge toutes dispositions antérieures contraires, prend effet à compter de sa date de signature et sera enregistré et publié au Journal Officiel de la République.

Conakry, le ²⁰ AVR. 2010.....2010



Général de Brigade Sékouba KONATE

Président de la Transition
Président de la République par Intérim
Ministre de la Défense Nationale,